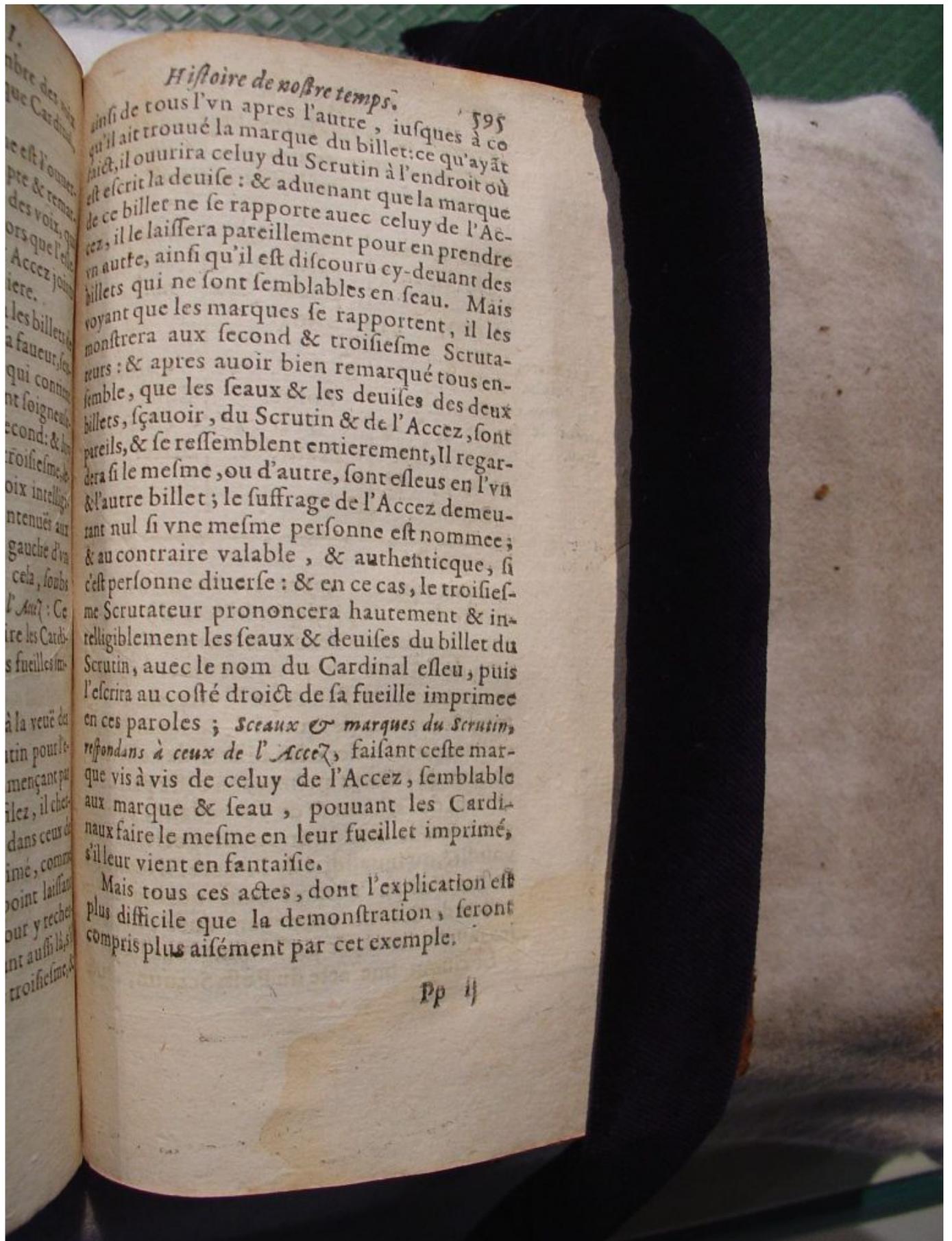


1623_595.jpg



Histoire de nostre temps.

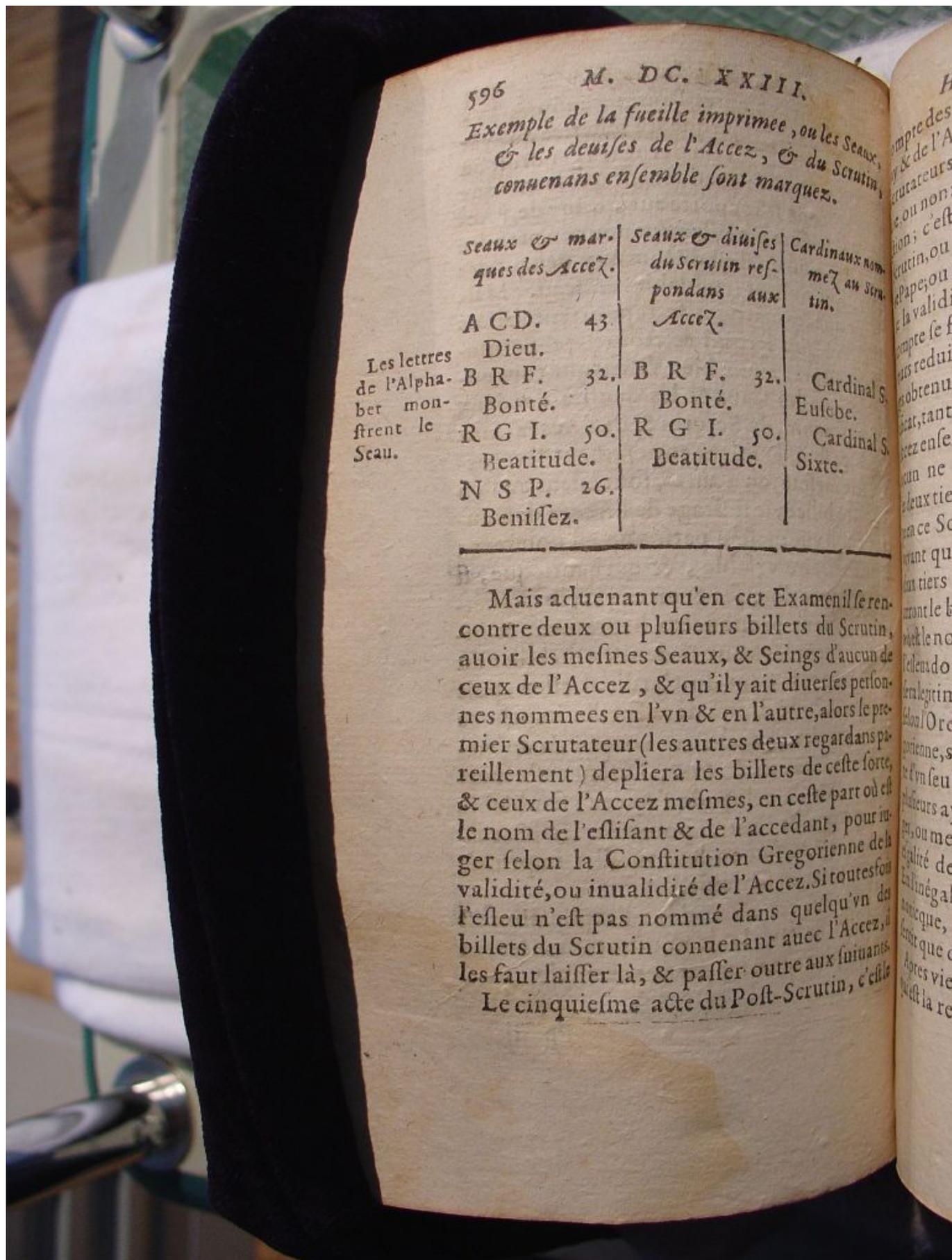
595

ainsi de tous l'un apres l'autre, iusques à ce
qu'il ait troué la marque du billet: ce qu'ayāt
fait, il ouurira celuy du Scrutin à l'endroit où
est escrit la deuise: & aduenant que la marque
de ce billet ne se rapporte avec celuy de l'Ac-
cez, il le laissera pareillement pour en prendre
vn autre, ainsi qu'il est discouru cy-deuant des
billets qui ne sont semblables en seau. Mais
voyant que les marques se rapportent, il les
monstrera aux second & troisieme Scruta-
teurs: & apres auoir bien remarqué tous en-
semble, que les seaux & les deuises des deux
billets, sçauoir, du Scrutin & de l'Accez, sont
pareils, & se ressemblent entierement, Il regar-
dera si le mesme, ou d'autre, sont esleus en l'un
& l'autre billet; le suffrage de l'Accez demeu-
rant nul si vne mesme personne est nommee;
& au contraire valable, & authentique, si
c'est personne diuerse: & en ce cas, le troisieme
Scrutateur prononcera hautement & in-
telligiblement les seaux & deuises du billet du
Scrutin, avec le nom du Cardinal esleu, puis
l'escrira au costé droit de sa fueille imprimee
en ces paroles; *Sceaux & marques du Scrutin,*
respondans à ceux de l'Accez, faisant ceste mar-
que vis à vis de celuy de l'Accez, semblable
aux marque & seau, pouuant les Cardi-
naux faire le mesme en leur fueillet imprimé,
s'il leur vient en fantaisie.

Mais tous ces actes, dont l'explication est
plus difficile que la demonstration, seront
compris plus aisément par cet exemple.

Rp ij

1623_596.jpg



596 M. DC. XXIII.

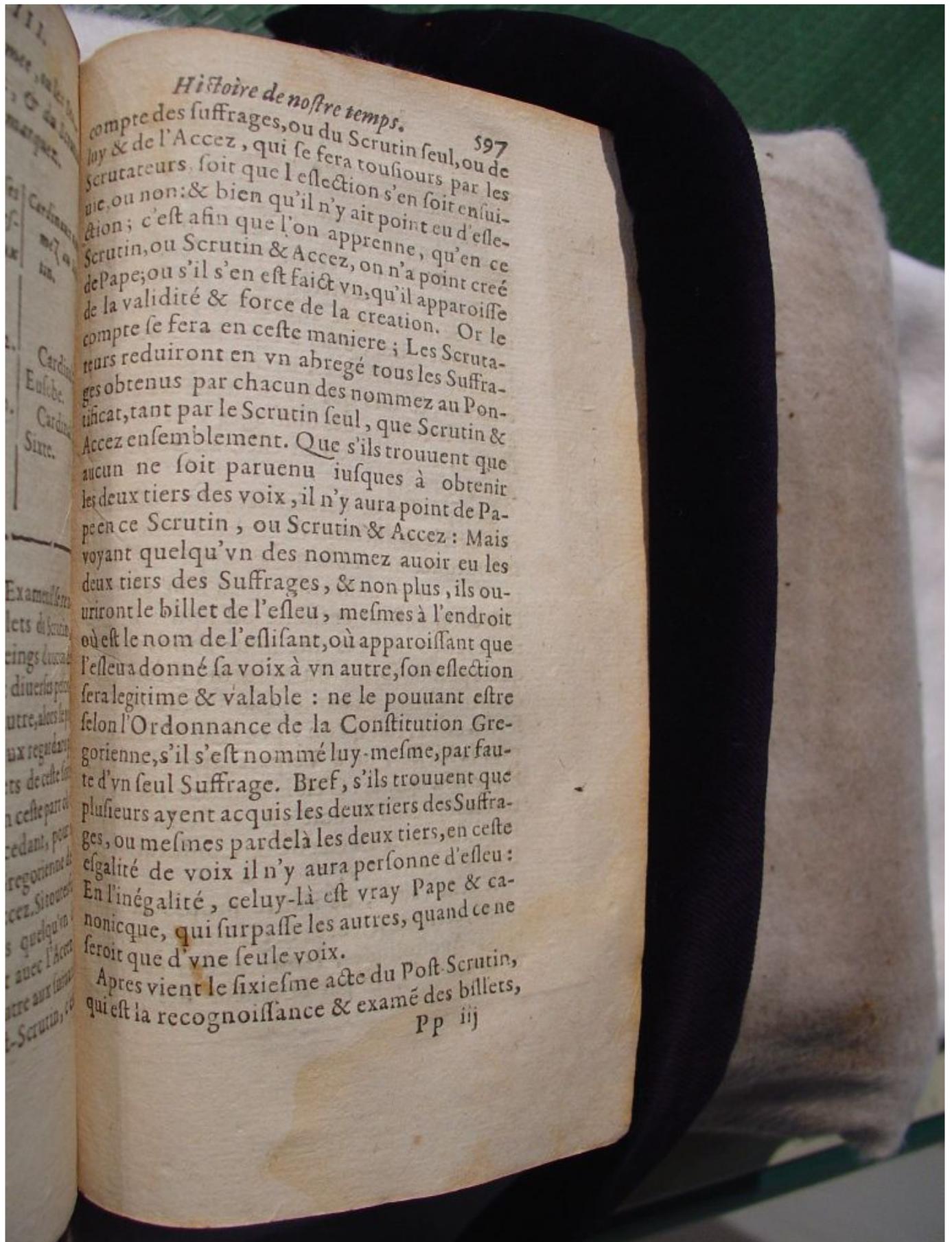
Exemple de la feuille imprimée, ou les Seaux
& les devises de l'Accez, & du Scrutin
conuenans ensemble sont marquez.

Seaux & mar- ques des Accez.	Seaux & devises du Scrutin res- pondans aux Accez.	Cardinaux nom- mez au Scrutin.
A C D. 43 Dieu.	B R F. 32. Bonté.	Cardinal S. Eusebe.
B R F. 32. Bonté.	R G I. 50. Beatitude.	Cardinal S. Sixte.
R G I. 50. Beatitude.	N S P. 26. Beniffiez.	

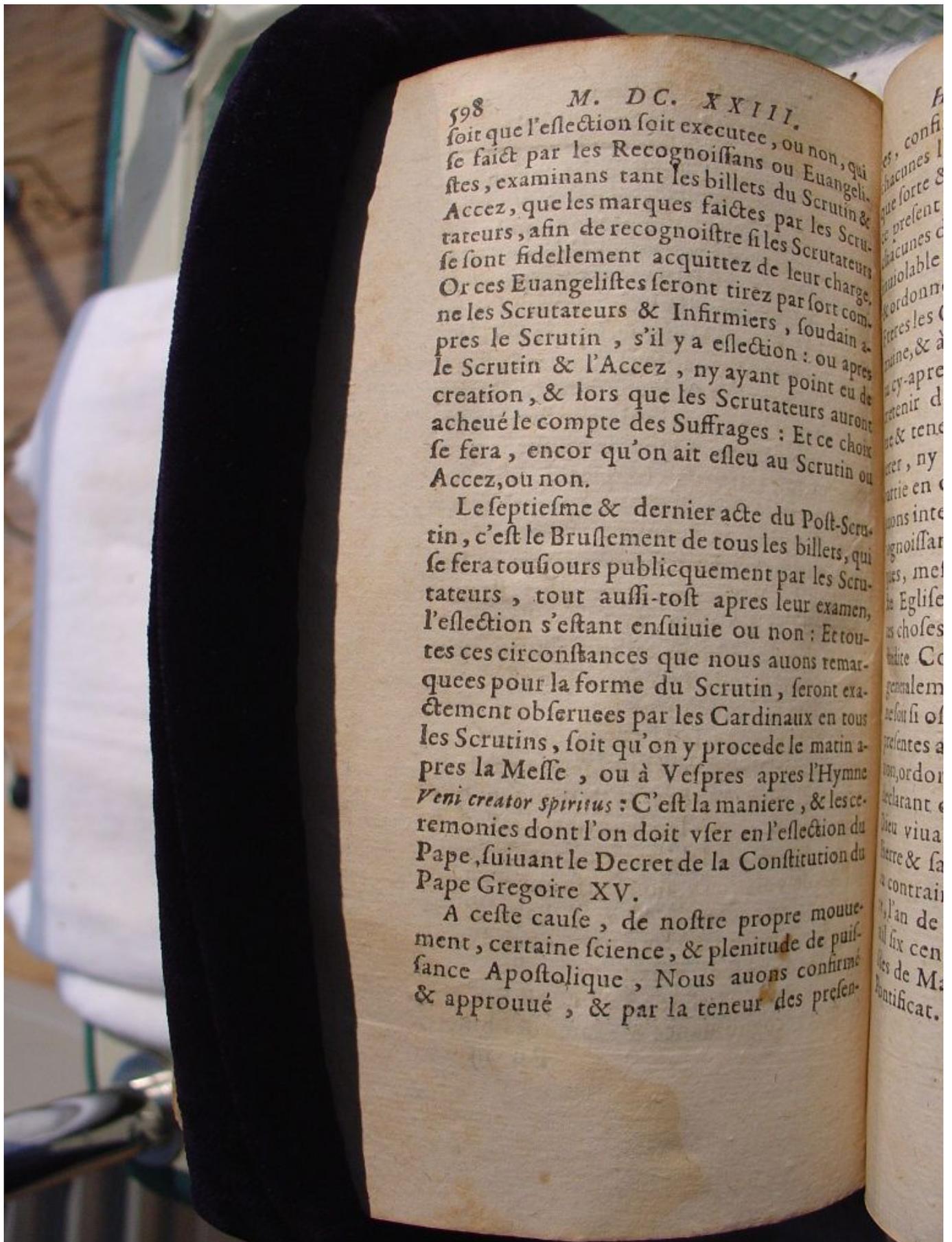
Les lettres
de l'Alph-
bet mon-
strent le
Seau.

Mais aduenant qu'en cet Examen il se ren-
contre deux ou plusieurs billets du Scrutin,
auoir les mesmes Seaux, & Seings d'aucun de
ceux de l'Accez, & qu'il y ait diuerses person-
nes nommees en l'vn & en l'autre, alors le pre-
mier Scrutateur (les autres deux regardans pa-
reillement) depliera les billets de ceste sorte,
& ceux de l'Accez mesmes, en ceste part où est
le nom de l'eslisant & de l'accedant, pour iu-
ger selon la Constitution Gregorienne de la
validité, ou inualidité de l'Accez. Si toutes fois
l'esleu n'est pas nommé dans quelqu'un des
billets du Scrutin conuenant avec l'Accez, il
les faut laisser là, & passer outre aux suiuanes.
Le cinquiésme acte du Post-Scrutin, c'est le

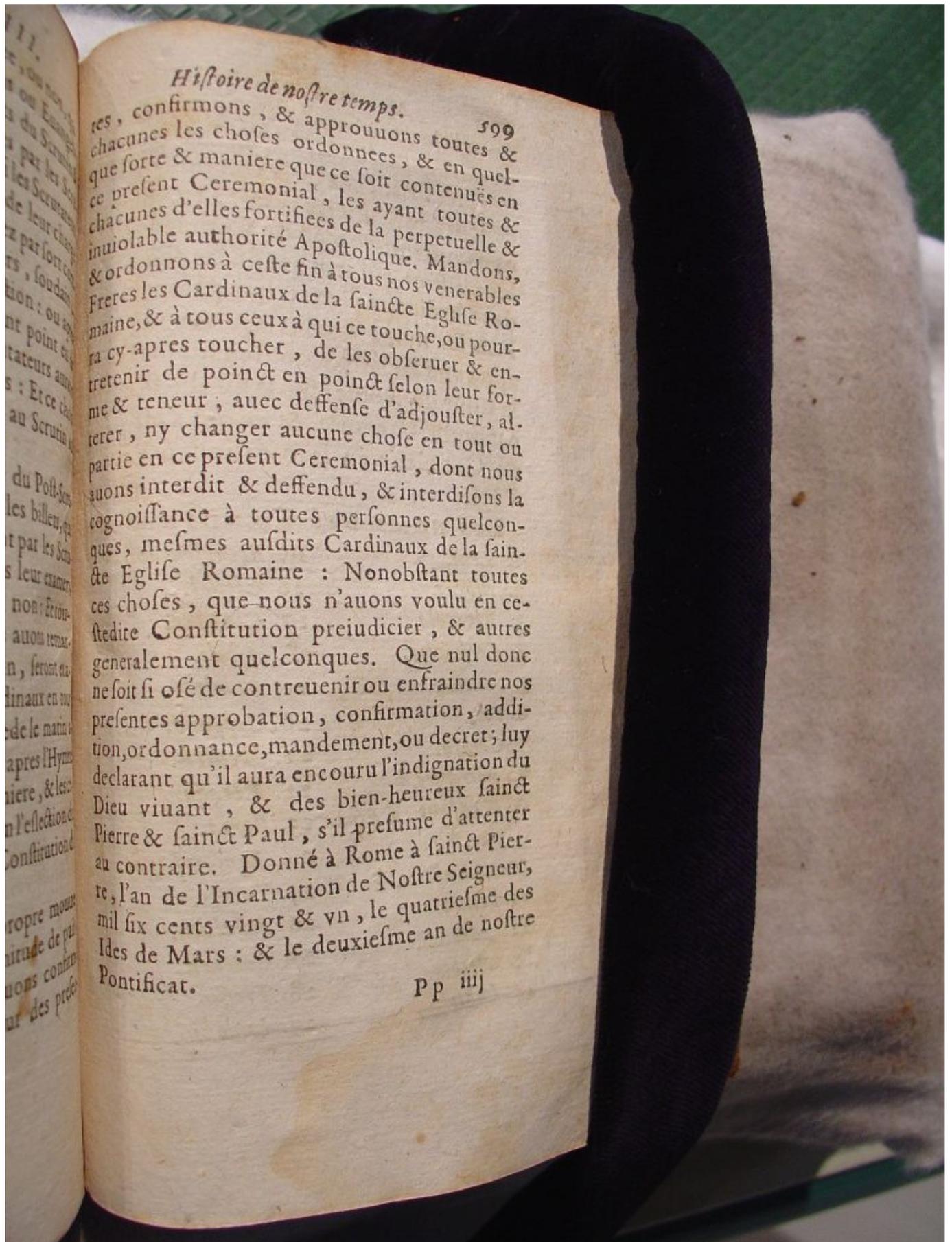
1623_597.jpg



1623_598.jpg



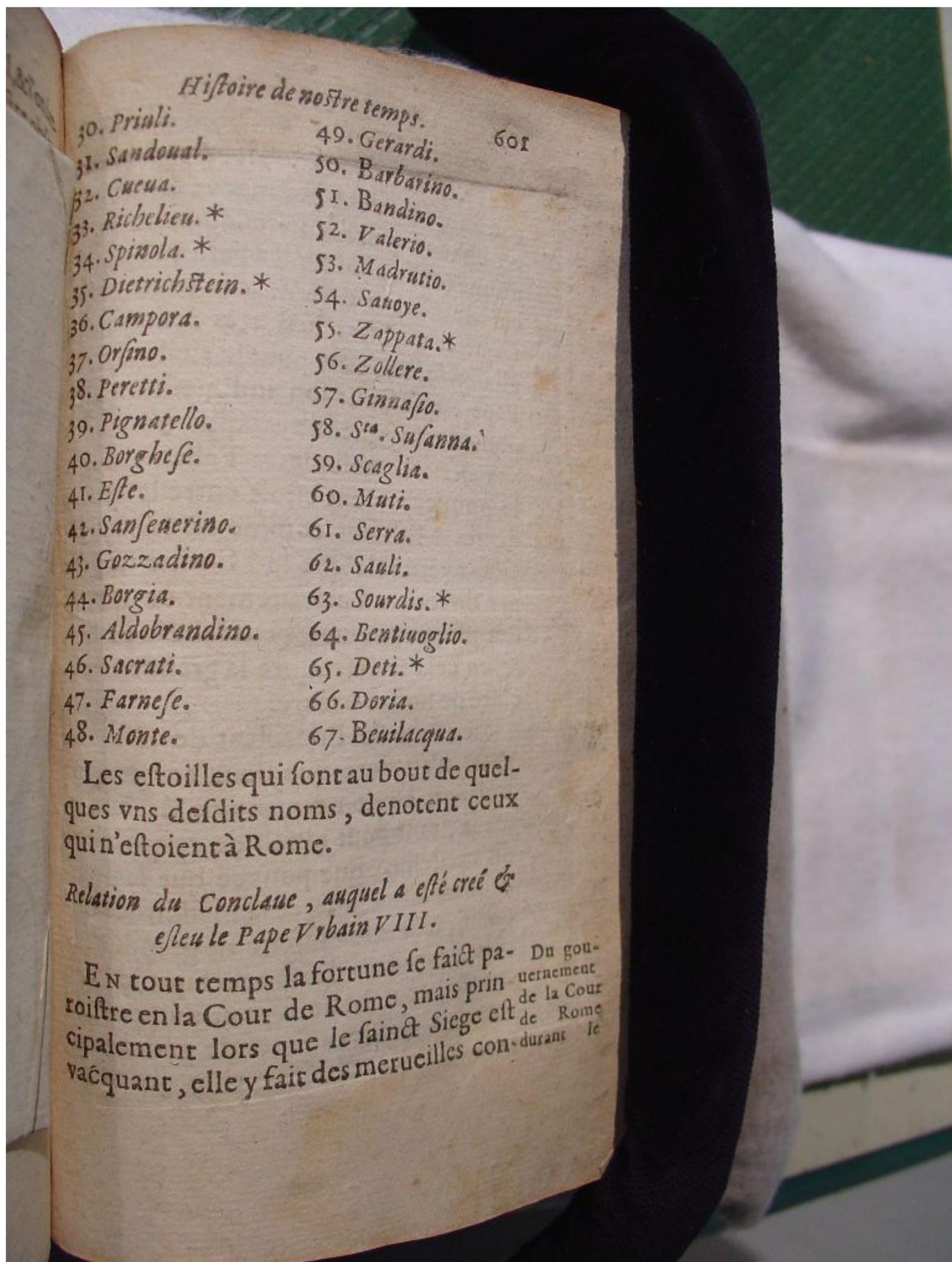
1623_599.jpg



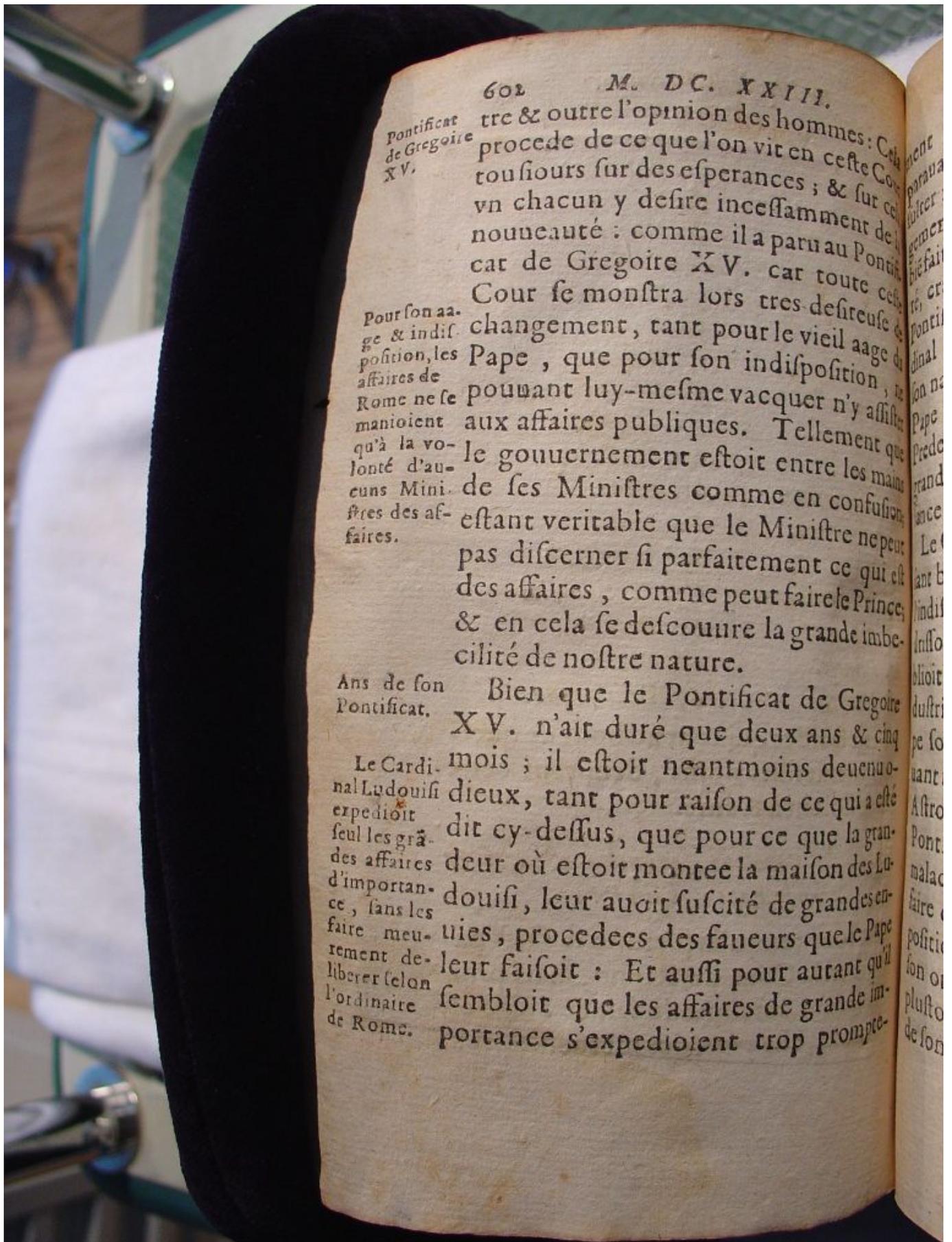
Histoire de nostre temps. 599
ces, confirmons, & approuuons toutes & chacunes les choses ordonnees, & en quelle sorte & maniere que ce soit contenuës en ce present Ceremonial, les ayant toutes & chacunes d'elles fortifiees de la perpetuelle & inuiolable autorité Apostolique. Mandons, & ordonnons à ceste fin à tous nos venerables Freres les Cardinaux de la saincte Eglise Romaine, & à tous ceux à qui ce touche, ou pourra cy-apres toucher, de les obseruer & entretenir de poinct en poinct selon leur forme & teneur, avec deffense d'adjouster, alterer, ny changer aucune chose en tout ou partie en ce present Ceremonial, dont nous auons interdit & deffendu, & interdisons la cognoissance à toutes personnes quelconques, mesmes ausdits Cardinaux de la saincte Eglise Romaine: Nonobstant toutes ces choses, que nous n'auons voulu en ceste dite Constitution preiudicier, & autres generalement quelconques. Que nul donc ne soit si osé de contreuenir ou enfreindre nos presentes approbation, confirmation, addition, ordonnance, mandement, ou decret; luy declarant qu'il aura encouru l'indignation du Dieu viuant, & des bien-heureux saint Pierre & saint Paul, s'il presume d'attenter au contraire. Donné à Rome à saint Pierre, l'an de l'Incarnation de Nostre Seigneur, mil six cents vingt & vn, le quatriesme des Ides de Mars: & le deuxiesme an de nostre Pontificat.

Pp iij

1623_601.jpg



1623_602.jpg



Pontificat
de Gregoire
XV.

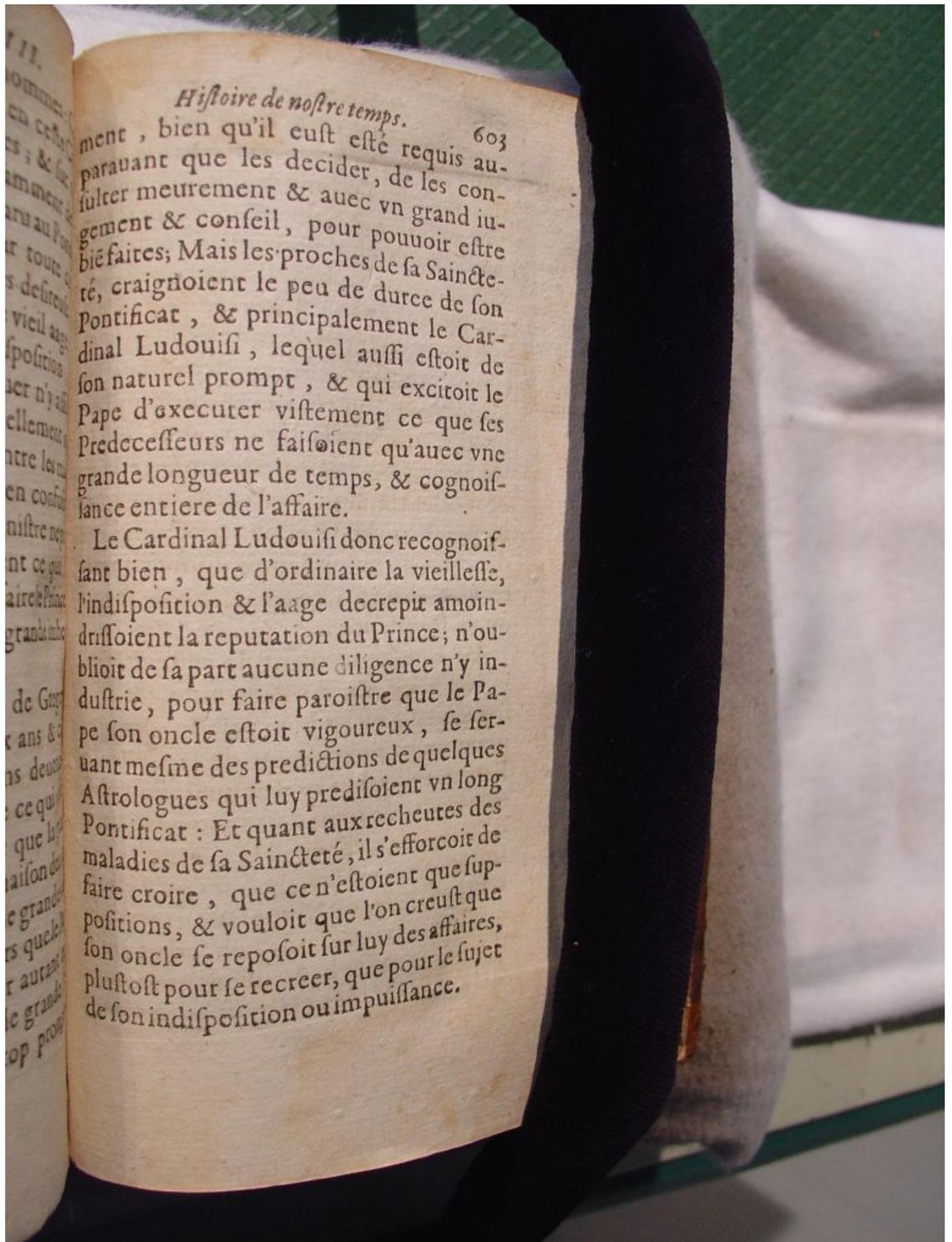
Pour son aage & indisposition, les affaires de Rome ne se manioient qu'à la volonté d'aucuns Ministres des affaires.

Ans de son Pontificat.

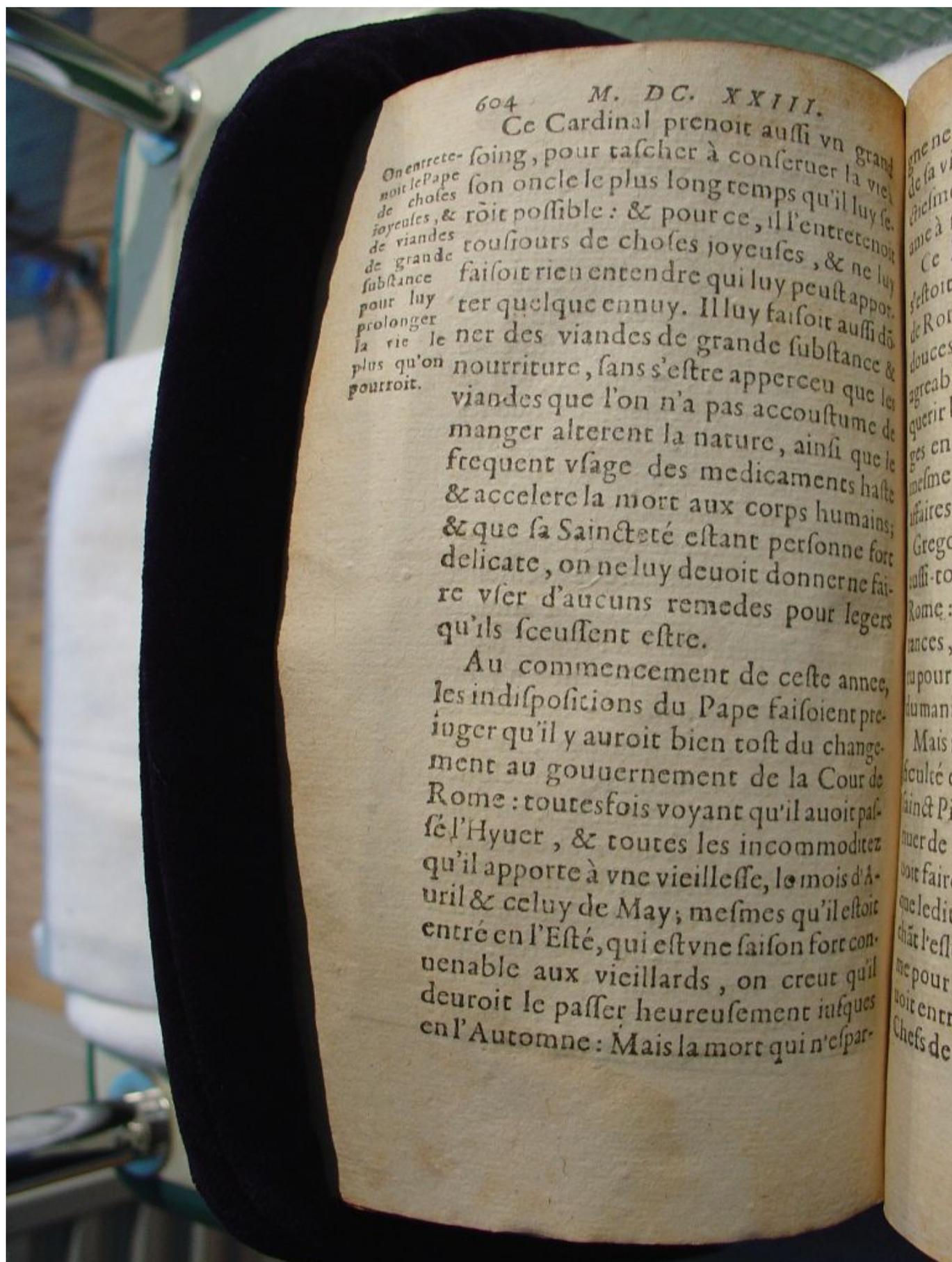
Le Cardinal Ludouisi expedioit seul les grandes affaires d'importance, sans les faire meurement deliberer selon l'ordinaire de Rome.

602 M. DC. XXIII.
tre & outre l'opinion des hommes: Cela procedé de ce que l'on vit en ceste Cour toujours sur des esperances; & sur vn chacun y desire incessamment de nouveauté: comme il a paru au Pontificat de Gregoire XV. car toute Cour se monstra lors tres-desireuse de changement, tant pour le vieil aage du Pape, que pour son indisposition, ne pouvant luy-mesme vacquer n'y assister aux affaires publiques. Tellement que le gouvernement estoit entre les mains de ses Ministres comme en confusion, estant veritable que le Ministre ne peut pas discernier si parfaitement ce qui est des affaires, comme peut faire le Prince; & en cela se descouvre la grande imbecilité de nostre nature.
Bien que le Pontificat de Gregoire XV. n'ait duré que deux ans & cinq mois; il estoit neantmoins deuenu odieux, tant pour raison de ce qui a esté dit cy-dessus, que pour ce que la grandeur où estoit montee la maison des Ludouisi, leur auoit suscitè de grandes enuies, procedees des faueurs que le Pape leur faisoit: Et aussi pour autant qu'il sembloit que les affaires de grande importance s'expedioient trop promp-

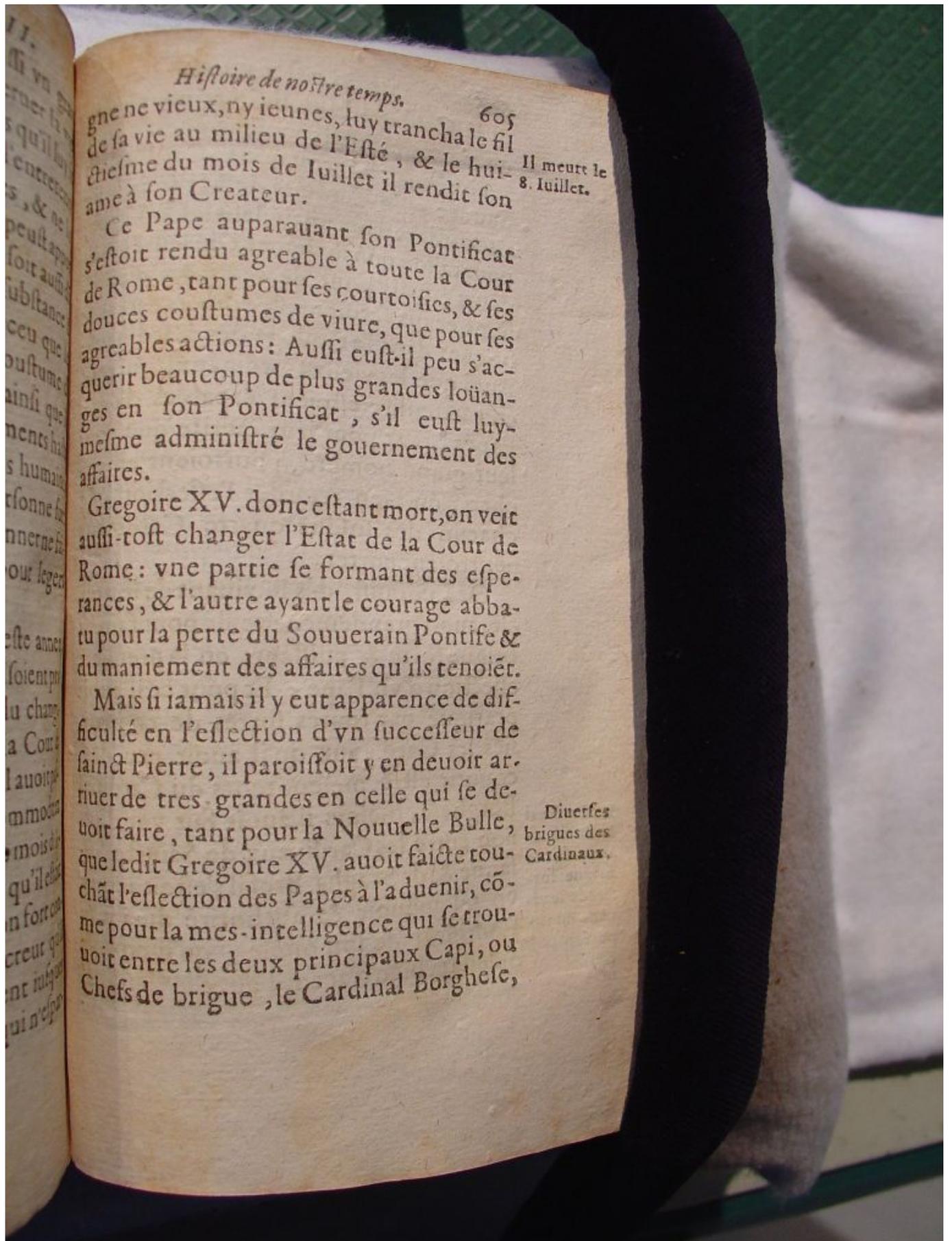
1623_603.jpg



1623_604.jpg



1623_605.jpg



Histoire de nostre temps. 605
gne ne vieux, ny ieunes, luy trancha le fil
de la vie au milieu de l'Esté, & le hui- Il meurt le
chiefme du mois de Iuillet il rendit son 8. Iuillet.
ame à son Createur.

Ce Pape auparauant son Pontificat
s'estoit rendu agreable à toute la Cour
de Rome, tant pour ses courtoisies, & ses
doucees coustumes de viure, que pour ses
agreables actions: Aussi eust-il peu s'ac-
querir beaucoup de plus grandes loüan-
ges en son Pontificat, s'il eust luy-
mesme administré le gouvernement des
affaires.

Gregoire XV. donc estant mort, on veit
aussi-tost changer l'Estat de la Cour de
Rome: vne partie se formant des espe-
rances, & l'autre ayant le courage abba-
tu pour la perte du Souuerain Pontife &
du maniement des affaires qu'ils tenoiér.

Mais si iamais il y eut apparence de dif-
ficulté en l'eslection d'vn successeur de
sainct Pierre, il paroissoit y en deuoit ar-
riuer de tres grandes en celle qui se de-
uoit faire, tant pour la Nouvelle Bulle,
que ledit Gregoire XV. auoit faicte tou-
chât l'eslection des Papes à l'aduenir, cō-
me pour la mes-intelligence qui se trou-
uoit entre les deux principaux Capi, ou
Chefs de brigue, le Cardinal Borgheze,

Diuerfes
brigues des
Cardinaux.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan